



En direct de l'UFR Santé Action Sociale



Site Internet : www.sante.cgt.fr - Courriel : ufr@sante.cgt.fr

N° 30 - Juillet 2021

Edito



Thierry DENNILAULER,
CE UFR Santé Action Sociale

La lutte n'a pas attrapé le COVID

Depuis plus d'1 an, nous avons été contraints au confinement sanitaire qui nous a obligé à rester chez nous, loin du contact physique avec les camarades et les retraité.e.s.

Souvent à cause de l'éloignement de notre ancien lieu de travail et de notre structure syndicale, mais aussi par peur de la contagion ou de l'impossibilité de se faire vacciner, pendant cette période notre militantisme a été rendu difficile, certes, nous avons pu agir dans nos communes ou autour de nous.

Aujourd'hui, l'accès à la vaccination est plus facile : beaucoup d'entre nous sont, soit vacciné.e.s, soit en cours de vaccination.

Avec la suppression du couvre-feu, ce n'est pas encore « la libération de la France » comme en 1944, mais un retour à une vie normale ou presque avec la réouverture des restaurants, des salles de spectacles et des activités sportives. C'est aussi la possibilité de voyager avec plus de sécurité sanitaire et de manifester plus sereinement.

Pourtant, les revendications n'ont pas été malades pendant cette période, bien au contraire elles n'ont été ni confinées, ni mises sous couvre-feu : la revalorisation des pensions avec une indexation sur les salaires, le droit à un accompagnement de qualité de la perte d'autonomie en établissement ou au domicile, des moyens pour l'Hôpital, les EHPAD et l'aide à domicile. Nous avons besoin d'une réelle politique des Services publics de proximité par exemple avec la réouverture des bureaux de poste de village, des accueils des gares ferroviaires et le maintien des petits commerces.

La réforme de la retraite proposée par le gouvernement n'est pas tombée malade et n'a pas attrapé le COVID, elle reste toujours aussi virulente et toxique pour les actif.ve.s comme pour les retraité.e.s.

Plusieurs dates d'action et de manifestations sont prévues en juin et juillet. Les militant.e.s retraité.e.s sont de retour sur le terrain après ces restrictions sanitaires pour participer à ces initiatives fédérales ou interprofessionnelles, comme le 1^{er} octobre pour les organisations de retraité.e.s.

La lutte est toujours présente, elle n'a pas attrapé le COVID. Elle est immunisée contre toutes les maladies. Même si nous devons rester masqué.e.s nos revendications ne sont pas muselées !



Sommaire

- Merci et bon vent pour l'activité CGT CNRACL p.2-3
- Info CNRACL p.3
- Cooptation de Michèle BEN AZOUZ-CARBONNIER p.4
- CR CE UFR du 10 et 11 mai p.4-5
- Débat Vie syndicale UFR p.6
- Tract unitaire 1^{er} octobre p.7
- Retraites : chacun y va de son couplet p.8
- Les retraites « saison 2 » p.9
- Le patronat veut encore limiter les retraites AGIRC-ARRCO p.10
- Contribution unitaire « perte d'autonomie » p.11-12

REMERCIEMENTS TRÈS SINCÈRES AUX CAMARADES QUI ONT QUITTÉ LEUR RESPONSABILITÉ AU CA DE LA CNRACL ET « BON VENT » À LA NOUVELLE DÉLÉGATION CGT



Nous tenons à remercier notre camarade de l'UFR Nicole BERNABÉ pour le travail qu'elle a pu mener au CA de la CNRACL (Caisse de Retraites des Agent.e.s s de la Fonction Publique Hospitalière et Territoriale). De 2005 à novembre 2013, elle a été élue au collège des agent.e.s en activité à la commission réglementation et la commission invalidité et prévention. Ensuite, Nicole a siégé de 2014 à 2020 au collège des retraité.e.s et à la commission du Fonds d'Action Sociale.

Avec son travail conséquent elle a défendu dans la délégation beaucoup de sujets sur la réglementation comme la catégorie active, les pensions d'invalidité et nous avons particulièrement apprécié à l'UFR son travail sur le Fonds d'Action sociale (FAS) qu'elle nous communiquait en réunions de CE et dans cette lettre de l'UFR. Nous connaissons son engagement énergique, pour défendre becs et ongles les intérêts des agent.e.s, engagement qui a porté ses fruits avec l'augmentation des droits au FAS. C'est une grande victoire face aux tutelles (ministère du Budget et direction de la Sécurité Sociale) qui utilisent leur droit de veto au CA pour appliquer la politique d'austérité du Gouvernement, s'attaquant ainsi aux droits des plus démunis.e.s.

Nous remercions aussi notre camarade de l'UFR Jean-Luc GIBELIN, qui a quitté son mandat d'élue CGT au CA dans le collège des agent.e.s en activité, mandat assuré de 2005 au 1^{er} janvier 2020 à l'occasion de son départ à la retraite. Il a assuré de 2009 à 2016 la première vice-présidence du CA, et la présidence de la commission réglementation. Dans le cadre d'une fonction élective, il est maintenant élu dans le collège employeurs territoriaux au titre de l'Association des Régions de France.

Jean-Luc est à l'origine de la lettre « Flash infos CNRACL » dont il a assuré la responsabilité de la rédaction jusqu'en 2019. Cette publication nous permet d'être informé.e.s du travail des élu.e.s CGT au CA de la CNRACL : c'est une très bonne application de la « Charte des élu.e.s et mandaté.e.s

de la CGT » annexée aux statuts confédéraux. Elle est disponible sur le site fédéral et elle est envoyée par courriel en lettre-hebdo, n'hésitez pas à la consulter, à débattre du contenu dans les syndicats et à interpeller les camarades élu.e.s au CA.

Bon travail à la nouvelle délégation CGT CNRACL.

Bien sûr, si nous tenons à remercier les camarades de notre UFR, c'est un travail collectif des élu.e.s CGT qui a permis des avancées ou le maintien de nos droits à la retraite CNRACL : application de la réglementation, sur la Convention d'Objectifs de Gestion (COG dispositif créé pour l'application de l'austérité !), sur le FAS, l'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance des maladies ou accidents professionnel. le.s, les retraites d'invalidité, la catégorie active, et les multiples interventions afin d'aider les camarades dans les syndicats pour des dossiers retraites, catégorie active, reconnaissance d'accident ou maladie professionnelle, pénibilité...



Les agent.e.s en activité ou à la retraite ont reconnu ce travail en votant pour la CGT qui a obtenu la première place dans les deux collèges agents en activité et retraité.e.s



Nous souhaitons un bon courage à nos nouvelles et nouveaux élu.e.s et nous attendons rapidement leurs infos pour un vrai travail collectif qui engage toute notre fédération, celle des Service Publics et bien sûr nos deux UFR ! Notre UFR Santé Action sociale saura solliciter plus particulièrement nos deux camarades retraité.e.s CGT !!!

Nous savons que leur mandat n'est pas facile avec la menace libérale d'une « contre-réforme » Macron pour baisser nos retraites et l'annonce récente de prendre « des décisions difficiles » cet été sur les retraites...





Nous remercions tous et toutes les camarades CGT qui ont mis à disposition leurs candidatures pour cette élection, celles et ceux qui se sont engagé.e.s dans cette campagne et bien sûr tous ceux et toutes celles qui ont fait confiance à la CGT. Plus que jamais nous devons mener une activité plus forte pour défendre nos « conquis » et aller vers de nouveaux acquis afin d'améliorer nos pensions, d'augmenter les salaires et les minimas retraite.

PUBLIC, PRIVE, MÊME COMBAT !

Nous regrettons sincèrement de ne parler que d'une élection d'une caisse de retraite pour la Fonction Publique puisque pour nos camarades du privé de la Santé et de l'Action sociale les élections des caisses du régime général ont été supprimées depuis trop longtemps et plus récemment celles du régime complémentaire AGIRC : c'est une démocratie sociale que nous devons absolument regagner ensemble !

La CE de l'UFR Santé Action sociale CGT

NOUVELLE DÉLÉGATION CGT CA CNRACL ÉLUE EN 2021

| COLLÈGE DES AGENT.E.S EN ACTIVITÉ | COLLÈGE DES RETRAITÉ.E.S |
|---|--|
| 1. Aldo PITARESI , titulaire, adjoint technique FPT, 1 ^{er} vice-président CNRACL, président de la commission du FAS, commission invalidité et prévention | 1. Michèle BEN AZOUZ CARBONIER , titulaire, sage-femme retraitée FPH, commission du FAS et commission des Comptes |
| 2. Cécile MARCHAND , titulaire, IDE FPH, commission partenariat | 2. Claude BARRÉ , suppléant, pompier retraité FPT, commission du FAS |
| 3. Ludovic DEGRAEVE , titulaire, pompier FPT, commission réglementation | |
| 4. Malika BÉLARBI , suppléante, AS FPH, commission invalidité et prévention | |
| 5. Sophie GALIENNE , suppléante, adjointe d'animation FPT, commission comptes et commission du partenariat | |
| 6. Philippe PÉRETTI , suppléant, IDE FPH, commission réglementation | |



INFO CNRACL

Le nouveau Président de la CNRACL, Richard TOURISSEAU, dans un article de la Gazette des Communes fait un point sur la population retraité.e.s de la FPH et FPT (environ 1,4 millions).

Suite à cette crise sanitaire, une comparaison sur le nombre de décès des trois dernières années est présentée, en 2018 : 30 000 décès, en 2019 : 31 000, en 2020 : 34 700 décès soit une progression de 10,5 %.

Il faudra une analyse plus fine, sur la typologie des décès, mais il semble difficile de ne pas faire un lien avec la COVID. Le début de l'année 2021 connaît un nombre de décès important, mais en avril, le nombre de décès est le plus bas de ces quatre dernières années.

S'agit-il d'un infléchissement ? Un bilan en fin d'année, confirmera-t-il cet infléchissement, nous l'espérons ?

Michèle, nouvelle élue CGT au Conseil d'administration de la CNRACL et nouvelle camarade de la CE de NOTRE UFR



La Commission Exécutive de notre UFR a voté à l'unanimité la cooptation de Michèle BEN AZOUZ CARBONNIER, nouvelle élue CGT au Conseil d'Administration de la CNRACL.

Elle a accepté très spontanément de se présenter :

“ J'ai 64 ans. J'ai mené ma carrière professionnelle de sage-femme dans un Centre Hospitalier dans le Nord près de Lille. Hormis une période de détachement de 3 ans en PMI (Protection Maternelle Infantile).

Dès mon entrée à l'hôpital, en 1978, j'ai adhéré à la CGT. J'y ai eu des responsabilités dans les CE locale, départementale et fédérale. Dans le même temps, pendant plus de 20 ans j'ai été élue en CTE et CAPL et mandatée au CHSCT. J'ai représenté les salariés au CA puis au Conseil de surveillance de mon établissement.

Estimant que l'action revendicative de la CGT doit se mener également en dehors des champs professionnels, j'ai participé activement à l'activité de l'UL de Seclin où j'ai eu la responsabilité de secrétaire à la politique financière pendant une dizaine d'années.

J'ai arrêté mon activité professionnelle hospitalière en 2014 mais pas mon activité syndicale et je participe encore dans mon syndicat et lors des différentes mobilisations dans la Santé et l'Action sociale et en interpro.

C'est dans cette dynamique de continuité syndicale que mon syndicat m'a proposé de mettre à disposition ma candidature pour les élections CNRACL, proposition retenue par l'USD du Nord et par les deux fédérations Santé Action sociale et Services Publics. J'ai été élue en mars 2021 pour la CGT au collège des retraité.e.s avec Claude BARRÉ (FPT) qui a accepté de renouveler sa candidature.”

Michèle BEN AZOUZ CARBONNIER

UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉE·E·S

FÉDÉRATION CGT SANTÉ ET ACTION SOCIALE

COMPTE RENDU CE DE L'UFR DES 10&11/05/2021 EN VISIO CONFÉRENCE



Présent·e·s : Evelyne BAJARD, Nicole BERNABE le 10 et excusée le 11, Sylvie BRUNOL, Marie-Ange CARDAN, Viviane DEBARGES, Nicole DEFORTESCU, Bernard FRIGOUT, Jean-Luc GIBELIN le 10 et excusé le 11, Dominique GUISTI, Hélène MICHAULT, Marie-Paule POUSSIER le 10 et absente le 11, Michaëlle RIGODON, Marie-Claude ROUAUX, Marceline SEVERAC le 10 et excusée le 11.

Excusé.e.s : Gérard BONNEAU, Michelle CARBONNIER, Charles COULANGES, Thierry DENNILAULER, Jean-Luc HUON, Isabelle LECLERCQ, Marie-Claude MARGAT, Luc MORVAN, Régine ROUXEL, Carme SCHLICHTER, Danielle VIGNAL.

Présidence :

Compte-rendu : Viviane DEBARGES

Rapport d'actualités : Marie-Ange CARDAN

1 VIE SYNDICALE :

Le débat sur la laïcité prévu pour cette CE est reporté à celle du mois de juin. Il est remplacé par un débat sur la vie syndicale dont l'objectif est de réfléchir à notre renforcement par la continuité syndicale et la syndicalisation des retraité.e.s

Une présentation de la situation actuelle est faite par Dominique GUISTI.

Pour rappel, alors que 3 syndiqué.e.s à la CGT sur 10 restent syndiqué.e.s une fois arrivé.e.s à la retraite, dans notre champ fédéral nous ne sommes qu'à 1 sur 10 !

Cela pose la question de la place des retraité.e.s dans notre organisation et quelle vie démocratique est proposée pour toute la CGT mais plus particulièrement pour notre fédération ? Il est nécessaire de n'éluder aucune question et en particulier :

- >>> Quelle est la prise en compte de leurs besoins ?
- >>> Quelle organisation à proposer ?
- >>> Comment impliquer les syndiqué.e.s actifs et actives pour la prise en compte de notre activité syndicale : les retraité.e.s ont-ils/elles besoin d'une organisation syndicale ?
- >>> En quoi le monde associatif répondrait mieux aux aspirations des retraité.e.s ?
- >>> La question de notre structuration en section syndicale a été débattue, celle-ci correspond-elle aux besoins ? Est-ce qu'une organisation en syndicats départementaux, par secteur d'activité ou en sections regroupant plusieurs petits établissements, seraient de meilleures solutions ?

Pour donner suite au débat, des propositions ont été faites :

- >>> Rencontrer la CEF pour élaborer un plan de travail afin d'impulser auprès des syndicats d'actifs.ves et des USD le syndicalisme spécifique des retraité.es. Il a été décidé d'envoyer un courrier de demande de rencontre au Bureau fédéral pour partager nos préoccupations et demander que soit mise à l'ordre du jour d'une prochaine CEF la question du syndicalisme spécifique des retraité.es.
- >>> Faire un courrier en direction des USD
- >>> Former les syndiqué.e.s retraité.e.s et futur.e.s retraité.e.s avec les stages de l'UCR
- >>> Utiliser largement notre diaporama (dans le Finistère le diaporama sera présenté auprès de l'USD mais également au congrès de l'UD)
- >>> Diffuser largement la lettre de l'UFR par un envoi postal pour permettre à tous/tes les syndiqué.e.s, connecté.e.s ou non, d'en prendre connaissance
- >>> Rédiger un écrit sur Vie syndicale pour le prochain « Perspectives Santé » à envoyer avant le 10 juin.

2 ACTUALITÉS

Le rapport d'actualités a été présenté par Marie-Ange CARDAN et un débat a suivi.

Un point sur le 1^{er} Mai et les violences inadmissibles subies à Paris et Lyon qui rappellent des heures sombres

Décision de faire un tract pour le 15 juin

3 CONGRÈS FÉDÉRAL

Les camarades travaillant dans les commissions de préparation du congrès ne seront pas automatiquement invité.e.s au congrès fédéral.

Notre CE décide de dire notre étonnement de cette décision auprès du bureau fédéral et d'argumenter sur les besoins toujours importants lors des congrès fédéraux

4 CONGRÈS DE NOTRE UFR

Le congrès de l'UFR devrait avoir lieu en 2022, il nous est demandé de le reporter en 2023 en raison du congrès fédéral reporté lui en 2022.

D'autre part, les congrès des trois autres Unions fédérales (UFAS, UFSP et UFMICT) auront lieu en 2023, la fédération ne peut pas organiser tous ces congrès la même année, il faudrait donc décaler les uns ou les autres en 2024.

Nous sommes d'accord pour reporter notre congrès en 2023, ce qui entraîne un mandat de 4 ans ce qui est déjà important, cependant il nous semble plus judicieux de ne pas augmenter nos mandats une année de plus, nous demanderons donc que la date de notre congrès soit en 2023 et pas au-delà.

5 CNF DES 16 ET 17 JUIN 2021

Il aura lieu en présentiel Marie-Claude ROUAUX s'est portée volontaire pour y participer pour l'UFR, deux autres camarades peuvent également se décider ultérieurement.

6 PROCHAINE CE DE L'UFR : 24 JUIN 2021

Information pour changement de date de la CE UFR du mois de juin qui ne pourra se tenir que sur une journée. Elle aura lieu le 24 Juin, de 9h à 17h et comme l'ordre du jour est chargé, il est impératif de prendre ces horaires en compte pour la réservation des billets de train. Si cela s'avère trop compliqué, il faudra prévoir des réservations de chambre d'hôtel. Cette CE sera organisée en hybride : en visio et en présentiel.

Prochaine CE UFR :

➔ 24 juin 2021

Présidence : Thierry DENNILAULER
Rapport d'activité : Charles COULANGES
et compte-rendu : Luc MORVAN

UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉ·E·S

FÉDÉRATION CGT SANTÉ ET ACTION SOCIALE



INTRODUCTION AU DÉBAT SUR LA VIE SYNDICALE

CE DE L'UFR DU 10/05/2021 EN VISIO CONFÉRENCE

Le bureau de notre CE a décidé de consacrer un temps de notre commission exécutive à la vie syndicale. Certes, nous faisons régulièrement le point sur la syndicalisation des retraité·e·s dans notre champ mais nous constatons que, malheureusement, il est difficile d'avancer sur ce point.

Nous devons donc prendre le temps de réfléchir collectivement aux dispositions que nous pourrions prendre et soumettre à l'ensemble de la fédération (les UF comme la CEF) afin d'arrêter l'hémorragie des départs au moment du passage à la retraite.

Les échanges avec les USD durant les deux premières journées des assises organisées par la fédération ont permis de vérifier que la situation du syndicalisme spécifique envers les retraité·e·s n'est pas ou peu prise en compte dans nos organisations. Si celles-ci ne s'occupent pas du maintien de la syndicalisation des retraité·e·s par les syndicats d'actifs, nous resterons toujours au même niveau.

Même si des USD encaissent et reversent des cotisations retraité·e·s, que savons-nous de l'activité réelle que celles-ci organisent envers ces syndiqué·e·s ?

- »» Quelle vie démocratique ?
- »» Quelle prise en compte des besoins et des attentes de ces syndiqué·e·s ?
- »» Quelles actions ?
- »» Quelle information leur est-elle diffusée alors que l'on sait que très peu d'entre eux reçoivent la lettre de l'UFR ou sont abonné·e·s à Vie Nouvelle ?

Dans notre Fédération, les retraité·e·s syndiqué·e·s représentent à peine 5 % des syndiqué·e·s. Si on compare ce chiffre avec ceux de l'UCR, nous constatons un écart important puisque dans la CGT, les retraité·e·s sont à 15 %.

Ces deux chiffres interpellent. Nous savons depuis quelques temps déjà que, dans notre fédération, 9 syndiqué·e·s sur 10 quittent la CGT au moment du passage en retraite.

- »» Pourquoi ces départs ?
- »» Quelles dispositions prendre pour garder ces syndiqué·e·s ?
- »» Est-ce juste de la responsabilité de l'UFR ou de toutes les organisations de notre Fédération ?

Depuis que ce constat a été fait, le débat n'a pu être porté dans toute la fédération, en particulier avec la CE fédérale,

et par conséquent avec les actifs. C'est bien dommage pour toute la CGT.

Rester syndiqué·e au moment du passage à la retraite est important tant pour la personne concernée que pour toute notre organisation.

Nous devons être persuasifs et, pourquoi pas demander une rencontre de notre CE avec la CE fédérale afin d'élaborer avec elle un plan de travail à partir de nos propositions. Si nous n'avons pas l'aide de la CEF et des CE des unions fédérales, comment pourrions-nous nous adresser aux USD et nous faire entendre sur nos attentes ?

Nous pourrions écrire un courrier aux USD pour leur demander comment elles travaillent avec les sections, les USR et les UL, mais sans impulsion de la direction fédérale, je doute que cela soit suivi d'effets.

Seriez-vous d'accord pour que les coordonnées de la CE de l'UFR soient mises à disposition des USD et des coordinations régionales pour tenter de créer des liens avec les actives et les actifs en territoire ?

Comment pourrions-nous mieux utiliser le diaporama que nous montrons dans les congrès d'Unions fédérales pour qu'il ne reste pas dans les limbes entre deux congrès ? Il faudrait peut-être l'améliorer encore mais il est déjà bien complet.

Enfin, nous avons à notre disposition le stage de l'UCR « découvrir le syndicalisme retraité ». En tant que membres de la CE de l'UFR, nous devrions suivre cette formation afin de le proposer en toute connaissance aux actives et aux actifs de notre champ fédéral et les inciter à s'y inscrire avec l'interpro ou la FD.

Rares sont les organisations qui le présentent car ce stage est nouveau et son contenu peu maîtrisé, c'est à nous de participer à le faire connaître au plus grand nombre. Des sessions sont proposées par l'UCR à Courcelle, il serait bon que quelques camarades puissent s'y inscrire.

La rencontre entre les UFR et l'UCR du mercredi 5 mai a porté beaucoup sur ces sujets puisque j'ai parlé très tôt dans le débat et que j'ai présenté les points que je viens de développer en précisant qu'ils étaient soumis au débat de la CE.

*Dominique Guisti,
pour le Collectif Vie syndicale de l'UFR Santé Action Sociale*



Les retraités doivent être entendus !

Déconfinement, fin du couvre-feu, réouverture des magasins, des restaurants, etc., en juin ont pu donner un sentiment de « Liberté ». Pour autant les crises : sanitaire, économique et sociale sont les « marqueurs forts » de cette période qui continue et accentue la détérioration des conditions de vie des retraités.

Cette situation est inacceptable.

Le 31 mars, ce sont plus de 20 000 retraités qui ont dépassé leurs craintes et leurs peurs pour agir unitairement et exprimer dans 180 manifestations et rassemblements leur colère et leurs exigences.

Exigences en matière d'augmentation des retraites et pensions, de protection sociale, de santé et de services publics.

Le gouvernement et le patronat ne tirent aucune leçon de leur gestion de la crise sanitaire ; ils font le choix de ne pas changer de cap, pire, ils accélèrent par leurs mesures autoritaires le processus de transformation de la société en poursuivant leur politique régressive. Ainsi, la réforme des retraites, rejetée en majorité par la population, revient dans l'actualité.

Heureusement, la Sécurité sociale, notre système de santé, l'ensemble des services publics, malgré les attaques, ont permis d'atténuer les effets de la pandémie et de la crise économique et sociale.

Les retraités et les actifs, les jeunes et les privés d'emplois refusent de payer la crise.

Les retraités rejettent cette logique qui consisterait à dire et à penser qu'ils sont de manière inéluctable un coût pour la société.

Au contraire, c'est l'inverse, ils sont acteurs dans l'économie locale, dans la vie sociale, ils sont source d'emplois dans l'accompagnement des personnes âgées à domicile comme en établissement.

Les retraités vivent de plus en plus mal avec une baisse structurelle de leur pouvoir d'achat et sombrent de plus en plus dans la précarité. C'est intolérable ! Dans la même période, le capital pour sa part a engrangé des profits : + 62 % pour les plus riches de la planète, + 170 milliards pour les milliardaires français.

Nos 7 organisations appellent à une nouvelle journée de mobilisations et d'actions pour exiger la satisfaction de leurs justes revendications :

- Augmentation et revalorisation immédiate des pensions dans le régime public et des retraites de base et complémentaires dans le privé.
- Des revalorisations pérennes chaque année, pas de retraite inférieure au SMIC.
- Un bulletin de pension et retraite pour tous.
- Des moyens supplémentaires pour nos services publics, en proximité, et dans notre système de santé publique (le soin, la prévention et la recherche) .
- Pour une loi « autonomie » conforme aux attentes des personnels et personnes concernées.
- Pour une Sécurité sociale financée par les cotisations sociales afin qu'elle assure pleinement ses missions.

**Le 1^{er} octobre,
créons une dynamique pour gagner sur nos revendications !**

**Le 1^{er} octobre,
soyons encore plus nombreuses et nombreux dans la rue !**

CHACUN Y VA DE SON COUPLET POUR RELANCER UNE CONTRE-RÉFORME DES RETRAITES

Avec le COVID, le gouvernement était devenu silencieux sur son projet d'une retraite à points qui avait comme objectif final de baisser nos droits à la retraite et de financiariser notre magnifique système solidaire de retraites financé par les cotisations sociales. Mais depuis début juin les déclarations se sont multipliées dans les médias pour revenir plus que jamais à une politique d'austérité pour tout le monde au profit du gavage financier de quelques plus riches. Avec la sortie du rapport annuel du Conseil d'Orientation des retraites (COR)¹, les grands médias ont fait la place pour que beaucoup s'expriment.

Bruno LE MAIRE, le ministre de l'Économie qui n'avait jamais lâché ce sujet, a ouvert le bal : « *Il faudra poursuivre les réformes structurelles : la priorité, ce sont les retraites* ». Le président MACRON a relancé le sujet, jugeant que la réforme ne pourrait être reprise "en l'état" qu'il faudrait prendre des « *décisions difficiles cet été* ». L'ancien Premier ministre Édouard PHILIPPE qui avait porté le projet initial de DELEVOYE persévère : « *On devra prendre des mesures qui seront peut-être impopulaires* ». Pour François BAYROU, président du Modem, la réforme des retraites est « *inéluçtable* », elle sera « *au cœur de la campagne présidentielle* »... Nombreux politiques néo-libéraux comme Éric WOERTH (auteur de la contre-réforme 2010),... et le président du MEDEF demandent de repousser l'âge de la retraite à 64 ans, en l'indexant sur les perspectives démographiques. La rengaine « *il faut travailler plus* » revient, sans tenir compte du chômage, des privés d'emplois en particulier des jeunes et des seniors...

Olivier VÉRAN, le ministre des Solidarités et de la Santé, n'a pas été en reste sur BFMTV pour dire la

"nécessité absolue" d'une réforme du système des retraites "en toute transparence et loin des postures idéologiques" !!!

Nous ne devons pas sous-estimer la forte mobilisation pendant l'hiver 2019-2020, même MACRON l'a compris, comme le dit le dicton « *s'il est sorti par la porte, il compte rentrer par la fenêtre* ». Il nous faut rappeler que les deux-tiers des citoyennes et citoyens étaient opposé.e.s à cette contre-réforme, sans oublier l'opposition du mouvement féministe. Dans mon syndicat du CHU de Montpellier, les camarades font le constat que les taux de grévistes récents n'ont jamais été aussi élevés qu'au moment des mobilisations contre ce projet funeste qui baissait nos droits à retraite. Nous allons reprendre nos analyses, nos propositions pour ne rien lâcher.

Jean-Christophe Le DUGOU, ancien membre du Bureau confédéral et responsable retraite de la CGT, nous a donné l'autorisation, à notre demande, de reproduire sa chronique du 10 juin dans l'Humanité Dimanche. Cet article nous semble limpide pour démonter le trou financier « *idéologique* » avancé pour baisser nos droits.

Sylvie BRUNOL,
CE UFR Santé Action sociale,
ancienne responsable de l'activité fédérale retraites



¹ Rapport 2021 du COR : <https://www.cor-retraites.fr/node/562>



Les retraites « saison 2 »

Tout en prenant quelques distances avec la première version de la réforme des retraites si contestée, Emmanuel Macron a averti de son intention de prendre des « mesures pour assurer l'équilibre de notre système de retraite ». Il fait ainsi directement de cette question du financement un enjeu de la prochaine élection présidentielle. Rien dans les données que s'apprête à publier le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) ne justifierait pourtant cette précipitation.

Pour préparer les esprits, le discours sur le « trou financier » des caisses de retraites a repris. Une nouvelle fois, il se révèle être avant tout, une construction idéologique. Sans la politique massive d'exonérations de cotisations qui mobilise plus de 50 milliards d'euros, « ce trou financier » n'existerait pas. La réforme Macron envisagée ne résoudrait d'ailleurs en rien le problème.

Elle placerait seulement chacun devant le choix entre une retraite bien faible à 62 ans ou une retraite toujours faible, mais plus tard, entre 64 et 67 ans.

Si le déficit public a explosé, ce n'est pas en raison d'un dérapage des dépenses des régimes de retraite. Le besoin de financement existe certes, mais il tient pour l'essentiel à une diminution des recettes par rapport à 2019, diminution qui résulte de l'explosion de l'activité partielle, du repli de l'emploi et des reports de paiement des cotisations, trois mesures qui, cumulées, réduisent de 8 % l'assiette des cotisations sociales. À long terme après un pic à 15,3 % en 2021, la place des retraites dans le PIB devrait progressivement redescendre à 12,6 %.

Les représentants des marchés financiers, forts du succès du Plan épargne retraite (PER) lorgnent

sur les cotisations des jeunes salariés. Pour cela, cotisations et ressources seraient bloquées, l'ajustement s'opérerait par la baisse des pensions, le système par points facilitant l'opération. Le discours alarmiste sur l'avenir des régimes, est destructeur, car il repousse les jeunes aux marges du système. Comment peuvent-ils croire en un système solidaire de retraites alors qu'on leur explique que l'horizon s'éloigne inéluctablement et que leur situation sera de moins en moins favorable ?

Il existe des solutions au problème de financement qui ne reposent ni sur une réduction des droits, ni sur le recul sans fin de l'âge de départ à la retraite. Les besoins de financement sont connus : le nombre de retraités passera de 16,3 millions à 18,6 en 2030 avant de décroître, Maintenir le niveau actuel des pensions suppose d'augmenter progressivement de 15 % le

volume des ressources allouées aux retraites.

Immédiatement indispensables, des ressources additionnelles pourraient venir d'une taxation des revenus financiers des entreprises ainsi que d'une remise en cause des exonérations de cotisations contraires au principe contributif, base de notre système solidaire. À moyen terme, le supplément de ressources viendrait d'une dynamique de l'emploi et d'une politique ambitieuse du travail. La récession qui s'est prolongée et notamment l'effondrement de l'emploi a fait perdre 20 milliards d'euros de recettes annuelles au système de retraite, un chiffre bien supérieur au besoin de financement affiché à l'horizon 2025. L'évidence est là : si seulement une partie des 6 millions de personnes, écartées en France d'un véritable travail retrouvait un emploi, il deviendrait facile d'assurer la pérennité des régimes de retraite.



Article de Jean-Christophe Le Duigou paru dans L'Humanité Dimanche N°761, 10 juin 2021

LE PATRONAT VEUT ENCORE LIMITER LES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES AGIRC-ARRCO !!



Le 21 juin, les syndicats patronaux et syndicaux, qui gèrent de façon « paritaire » le régime AGIRC-ARRCO, ont commencé des discussions à la demande du patronat sur « l'équilibre financier du système de pension complémentaire des salariés du privé ». Le patronat veut « ralentir la progression des pensions versées, par exemple en les revalorisant en dessous de l'inflation ou en les bloquant temporairement », afin de « museler les dépenses ». Il songe à une première mesure, comme l'an dernier, pour geler les retraites complémentaires au 1^{er} novembre prochain, date de la revalorisation. Alors que la retraite complémentaire doit évoluer comme l'inflation hors tabac, le patronat et des organisations syndicales ont décidé de ne pas relever les pensions le 1^{er} novembre 2020 !

Le patronat invoque l'urgence de prendre des décisions financières pour faire un accord « à la hussarde » ? Pour la CGT, il n'existe aucune urgence puisque le régime a des réserves solides et n'est pas endetté : « ce sujet ne peut être bâclé en pleine période estivale ».



Il impose d'ajuster les pensions en fonction des ressources alors qu'il vide les caisses d'années en années en bénéficiant d'exonérations des cotisations sociales qu'il nomme très idéologiquement et fallacieusement les « charges », qui sont pourtant une partie du salaire qu'il nous doit !!! Depuis 1993, les gouvernements successifs ont délibérément asséché les finances de la Sécurité sociale, dont nos retraites, pour complaire au patronat et ce phénomène s'est amplifié avec l'arrivée du Président Macron.

La CGT, consciente des enjeux, agira dans cette négociation pour préserver et améliorer les droits des actifs et des actives comme des retraité.e.s.

Voir le communiqué de presse confédéral « Négociations sur la retraite complémentaire Agirc-Arrco : le MEDEF, utilisera-t-il la pandémie pour justifier une nouvelle baisse des pensions ? » : <https://www.cgt.fr/comm-de-presse/negociations-sur-la-retraite-complementaire-agirc-arrco-le-medef-utilisera-t-il-la-pandemie-pour>

Voir article lettre UFR N°23 page 6 : <http://sante.cgt.fr/Lettre-UFR-no-23-Decembre-2020>



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Etablissement (nom et adresse) :



Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - orga@sante.cgt.fr - Tél. : 01 55 82 87 59



Contribution d'étape sur le bilan post-Covid

Séminaire HCFEA-CNSA

Nous prenons acte du séminaire organisé à l'automne sur le retour d'expérience post-Covid afin d'en tirer les conséquences pour des évolutions souhaitables en termes d'organisation des EHPAD, de continuité des services à domicile et de l'appui des aidants.

À ce titre, nous vous faisons part de notre analyse et de nos propositions que nous avons déjà formulées à plusieurs reprises dans le cadre du HCA.

Nous espérons que ce séminaire ne se résumera pas à une opération de communication vis-à-vis de l'opinion publique sans être suivi d'actions concrètes, mais au contraire, qu'il permettra d'élaborer des projets conformes aux attentes et d'attribuer des moyens financiers et sanitaires pour mieux répondre aux enjeux du grand âge et du droit à l'autonomie des citoyens de notre pays.

Nous ne comprenons pas que, concernant le dossier EHPAD, les seules présentations aient concerné deux groupes privés (SOS Seniors, Korian) alors que près des 50 % des EHPAD sont publics.

Les derniers rapports des Petits Frères des Pauvres ont enrichi la compréhension du vécu des personnes âgées, leurs difficultés, leurs souffrances et les inégalités exacerbées par la crise sanitaire. Ils pointent une vision de l'âge de plus en plus négative associée à la perte d'autonomie que tout le monde redoute et des modalités de prise en charge du Grand Âge qui ne permettent pas d'aborder ce dernier quart de la vie avec sérénité. Ces dernières semaines, la situation des personnes âgées a donné lieu à moult débats dont la résultante a été d'opposer sommairement les générations entre elles : jeunes contre vieux, fragiles contre moins fragiles, actifs contre inactifs, utiles contre supposé inutiles et de discriminer la vieillesse. Une des conclusions de ces rapports pointe bien le risque de fracture entre personnes âgées elles-mêmes et où la vieillesse n'est identifiée que comme un naufrage. Nous devons œuvrer à remédier aux fragilités communes à tous, à savoir les nombreuses détresses économiques, sociales, psychologiques. Et dans ces détresses communes, il y a le lien social. Nous en manquons tous cruellement.

Il est temps de bâtir la société de demain en proposant des solutions à ces maux communs également mis en lumière par les nombreux mouvements des personnels dès 2018.

Or, la mise en place d'une branche autonomie gérée par la CNSA et financée à 90 % par la CSG, donc l'impôt, qu'a permis la loi du 6 août 2020, confirmée par la LFSS 2021, ne répond pas aux enjeux à venir.

La perte d'autonomie est indissociable d'une approche globale de la santé et la création d'une nouvelle branche

opère une séparation radicale entre la santé et la perte d'autonomie.

C'est exactement le contraire qu'il fallait faire en intégrant le droit à l'autonomie dans la branche maladie de la Sécurité sociale.

Nous avons été étonnés qu'un nouveau rapport ait été demandé à M. Laurent Vachey pour lancer une concertation sur la création d'une branche « autonomie » alors que trois rapports avaient déjà été rédigés dont celui remis par Dominique Libault élaborant 175 propositions pour une politique forte et nouvelle du grand âge en France. Nous rappelons notre opposition aux propositions du rapport Vachey.

Nous pensons que certaines propositions du rapport Libault répondaient déjà à nos revendications, même si nous avons des désaccords pour d'autres, telles que l'utilisation de la CRDS au-delà de 2024 ou du fonds de réserve des retraites, en matière de financement. Nous soutenons la préconisation visant à consacrer une augmentation de 35 % de la part des dépenses publiques consacrées à la perte d'autonomie des personnes âgées dans la richesse nationale entre 2018 et 2030 soit 1,6 % du PIB en 2030 contre 1,2 % actuellement.

Nous estimons que ces nouvelles mesures de financement allaient dans le bon sens, notamment vis-à-vis de la dernière loi ASV du 28 décembre 2015, même si elles restent nettement insuffisantes pour répondre aux besoins à venir, sachant qu'il faudrait au minimum une augmentation d'un point du PIB d'ici 2030.

Le rapport Libault préconise également d'augmenter de 25 % le taux d'encadrement auprès des personnes âgées en EHPAD d'ici 2024 par rapport à 2015. Cela représenterait une augmentation de 13 équivalents temps plein pour 100 résidents, soit 80 000 professionnels supplémentaires.

Même si nous sommes loin des 200 000 emplois nécessaires aujourd'hui dans ce secteur, ces propositions, si elles étaient mises en œuvre rapidement, donneraient un signe encourageant aux personnels qui les réclament depuis plusieurs mois ainsi qu'aux résidents des EHPAD qui voient leurs conditions d'existence se dégrader continuellement. Cependant, il n'est fait aucune référence dans le rapport à l'instauration d'un service public de l'aide à l'autonomie que ce soit à domicile ou en établissement que nous revendiquons et qui permettrait de rendre plus attractifs les métiers, avec du personnel formé, mieux rémunéré et mieux considéré et un statut ou une convention collective nationale de haut niveau.

Enfin, le rapport Libault évoque le financement d'un nouveau risque de protection sociale en précisant que la

solidarité nationale, à travers une couverture financière spécifique, pourrait jouer un rôle prépondérant et intégrer ce risque de perte d'autonomie dans le champ des lois de financement de la Sécurité sociale.

Cette proposition entrerait dans le sens de notre revendication fondamentale d'intégrer le risque autonomie dans la branche maladie de la Sécurité sociale qui doit être financée par les cotisations avec une prise en charge à 100%. Mais nous rappelons le principe fondateur de la Sécurité sociale, bien commun des travailleurs et gérée démocratiquement.

Nous estimons qu'il doit être instauré un droit à l'autonomie de la naissance à la mort sans barrière d'âge.

Nous refusons de distinguer dans les risques couverts entre ce qui relève du soin, de la perte d'autonomie, et de l'hébergement. Ces derniers sont une conséquence de ce qui a provoqué la perte d'autonomie, maladie ou accident, ils en sont l'indispensable complément : par exemple, le besoin d'un fauteuil roulant est une conséquence de l'affection principale.

Par suite, son mode de financement doit être identique : un financement par cotisations sociales, sans qu'il y ait lieu de distinguer ce qui relève de la perte d'autonomie et ce qui relève de la maladie ou de la maternité par exemple. Nous récusons le financement de la 5ème branche par la CSG voire par l'ajout d'une CSG Autonomie (CSGA préconisée, entre autres propositions) par la CNSA chargée du pilotage de la branche.

De plus, les propositions faites dans le cadre de la création d'une 5ème branche consacrent toute l'attention sur la prise en charge de la perte d'autonomie sans tenir compte de toutes les actions de prévention de la perte d'autonomie faites par les caisses de retraite. Ces mesures de prévention sont essentielles afin de retarder les effets du vieillissement et permettre à chacun de rester le plus longtemps à la retraite en bonne santé et à domicile.

Les politiques de prévention de la perte d'autonomie des caisses de retraite organisées en inter-régimes et en lien avec l'AGIRC-ARCCO sont des points d'appui forts et structurants en territoires.

Toutes les actions menées en prévention de la perte de mémoire, des chutes, de la nutrition par exemple retardent les effets de la perte d'autonomie et retardent également le basculement dans la prise en charge par le soin.

Même si l'importance de l'action sociale des départements n'est pas à négliger au travers du versement de l'APA, il ne faut pas occulter ce qui est fait en matière de prévention par les caisses de sécurité sociale et les groupes de protection sociale.

Pour l'aide et l'accompagnement aux personnes, quel que soit leur âge, que ce soit à domicile ou en établissement plus ou moins spécialisé, selon l'origine ou la nature de la perte d'autonomie, nous préconisons la mise en place d'un vaste service public de l'aide à l'autonomie regroupant et intégrant progressivement une partie de l'existant actuel, avec des personnels à temps plein (pour celles et ceux qui le souhaitent), plus nombreux, mieux formés, plus qualifiés et mieux reconnus socialement.

Ce service public de l'aide à l'autonomie serait chargé d'offrir à toutes les personnes, sur la totalité du territoire

national, des services de qualité et dans les mêmes conditions. La présence d'un tel service public de l'aide à l'autonomie éviterait de rencontrer encore des aidants, et surtout des aidantes, épuisés physiquement et psychologiquement.

Ce service public éviterait des conditions de travail et d'emploi différentes entre personnels à domicile ou dans les EHPAD et se ferait donc avec des personnels sous le même statut, sur le modèle de celui des EHPAD publics. L'ensemble des personnels pourrait dépendre de la fonction publique de la Santé.

Comme cela a été stipulé par certains intervenants au dernier HCA du 8 avril 2021, cela permettrait une meilleure articulation entre les différents acteurs et cela valoriserait les différents métiers de l'autonomie, gommant, de ce fait, les difficultés de recrutement rencontrées, notamment au niveau des 100 000 emplois nécessaires au niveau de l'aide à domicile.

Il est indispensable qu'il y ait formation, reconnaissance et rémunération supplémentaire, pour tous les personnels incluant les aides-soignantes et les aides à domicile.

La formation des médecins aux problématiques du grand âge doit être renforcée et il faut remettre la médecine générale au centre de la problématique avec une valorisation pour les médecins généralistes. Cette démarche doit aussi s'inscrire dans une démarche volontariste de formation de spécialistes en gériatrie et gériatrie qui constituent des filières en souffrance aujourd'hui et qui doivent être intégrées dans le tronc commun des formations à venir sous peine de pénurie dans les années à venir.

Devant les difficultés rencontrées pendant la pandémie, notamment au niveau des différents clusters rencontrés, nous estimons qu'il faut repenser les EHPAD de demain sans chambres doubles, mais pouvant répondre à une demande d'installation de couples avec des sanitaires intégrés et l'accès à l'Internet.

Un plan d'investissements est à envisager à cet effet avec la rénovation des EHPAD actuels et la construction d'autres EHPAD publics financés par l'État pour répondre au vieillissement de la population.

Ces futurs EHPAD doivent être de taille humaine, couvrir l'ensemble du territoire afin que la proximité de l'ancien lieu de vie soit assurée pour les résidents, en veillant à leur insertion dans la vie de la cité. Une ouverture sur l'extérieur avec des activités pour les personnes âgées du quartier (animations, rencontres culturelles, gymnastique, formation à l'informatique...). L'installation d'un médecin gériatre attaché à l'établissement et qui pourrait recevoir des personnes âgées de l'extérieur, le logement de proximité d'étudiants infirmiers. L'importance est de créer les conditions qui permettent à chacun, citoyen à part entière, de vivre dans la dignité.

Pour conclure cette contribution, nous réitérons notre demande d'une nouvelle loi concernant le grand âge et de l'autonomie, pourtant annoncée comme un marqueur social du quinquennat.